Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2020

Port du masque : où est-il obligatoire en Europe ?

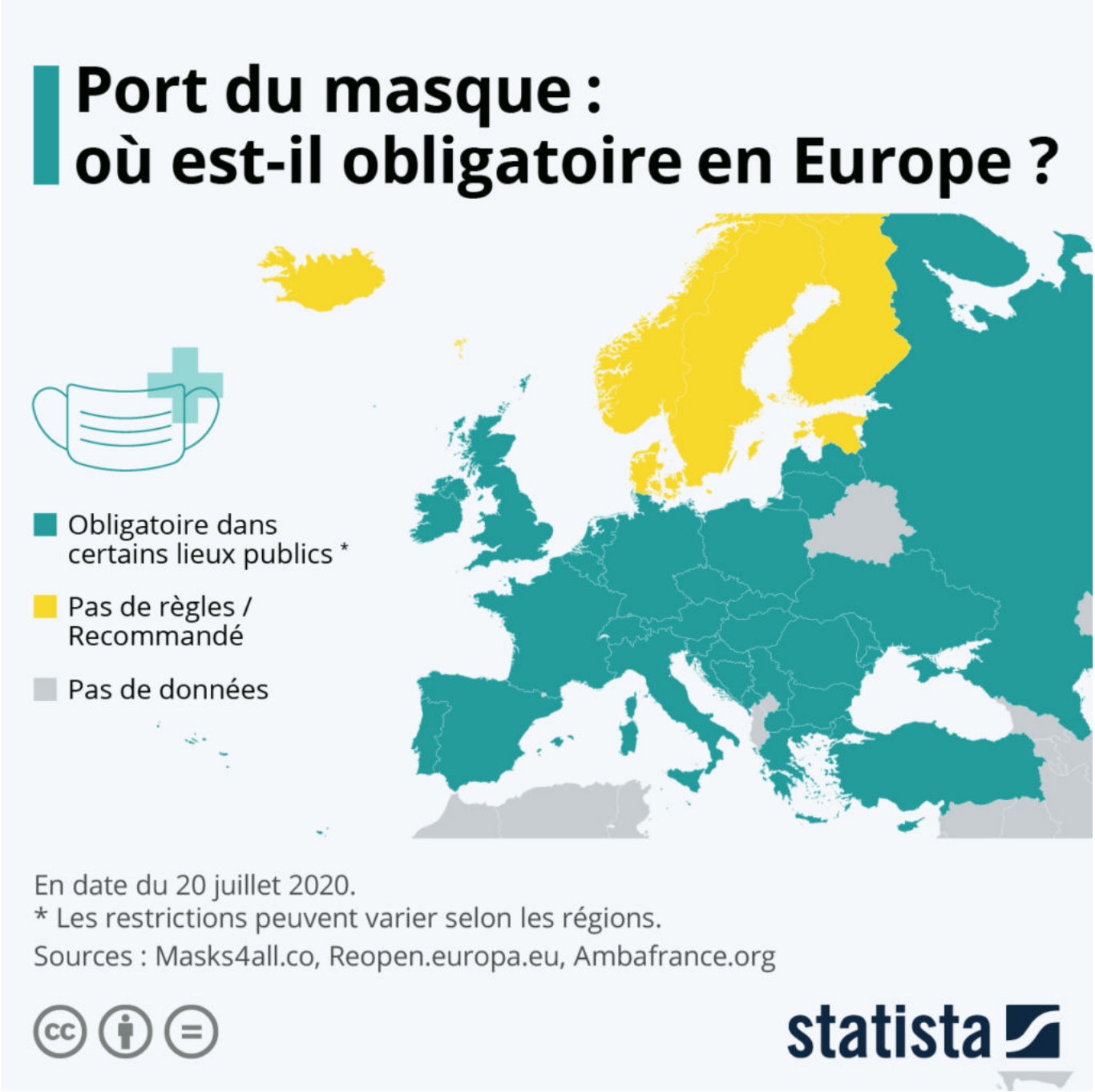

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2020

Le port du masque est désormais obligatoire en France dans les lieux publics clos depuis le 20 juillet et sous peine d'une amende de 135 €, selon une liste dévoilée par le ministre de la Santé. En plus des transports en commun, où la mesure s'applique déjà depuis le 11 mai, les nouveaux lieux concernés regroupent, entre autres, les restaurants et débits de boissons, magasins, bibliothèques, gares, églises, marchés couverts et salles de sport.

D'autres pays européens ont également récemment étendu l'obligation de porter un masque dans les espaces publics clos, comme la Belgique, la Croatie et prochainement l'Angleterre à partir du 24 juillet. Le même genre de consignes s'applique également en Italie, en Allemagne et dans certaines régions espagnoles, où l'obligation concerne parfois même la voie publique comme en Catalogne et aux Baléares. Comme le montre l'infographie publiée par Statista, très rares sont désormais les pays européens où aucune obligation de porter un masque n'a été décrétée dans les lieux publics. Il s'agit de quelques pays d'Europe du Nord, parmi lesquels : le Danemark, la Suède, l'Islande ou encore l'Estonie.

De Tristan Gaudiaut pour Statista